



Ttu grand besoin d'aide division de pension

Par **reversion**, le **22/06/2007** à **15:52**

Bonjour,

Nous avons enfin trouvé un avocat qui va faire en sorte que ma mère puisse toucher sa part de pension de reversion de mon père en rendant son mariage putatif puisque nous n'avons pas trouvé de trace de divorce du premier mariage de mon père en fait d'après notre avocat celui-ci n'a jamais été retranscrit donc c'est comme si mon père avait été bigame. Ce qui me chagrine c'est que j'ai appelé ma caisse des dépôt et consignations où se trouve la pension de mon père pour les avertir que nous passerions au tribunal pour faire valoir le mariage de ma mère d'ici la fin de l'année et par la même occasion je leur ai demandé si la pension était toujours bloquée et la personne m'a répondu qu'une part était versée donc à la première femme mais une part c'est vague et ils ne veulent pas m'en dire plus il paraît que cela ne me regarde pas c'était pourtant mon père !!

D'après vous qu'en ils disent une part est-ce qu'ils attendent une décision du tribunal concernant ma mère sachant que la première femme à 10 ans de mariage soit de 1953 à 1963 et ma mère 1963 à 2003 et qu'il verse donc cette part à cette dame en fonction du nombre d'années de mariage ou bien penser vous qu'il soit possible qu'elle bénéficie de la totalité et dans ces cas comment va faire ma mère pour récupérer son du ??? si son mariage est déclaré putatif ce qui d'après son avocat ne fait nul doute.

Merci par avance pour votre réponse car j'ai bien peur que la première femme qui éprouve de la haine envers mon défunt père et par conséquent ma mère dilapide la pension de mon père cela fait quand même 4 ans qu'elle était bloquée.